



**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU 21 JOMADA I 1439 (8 FEVRIER 2018)**

\*

**I- Le conseil a adopté les projets de textes suivants:**

**🚩 Projet de loi :**

- 👉 **Projet de loi n° 48.17** portant création de l'Agence Nationale des Equipements Publics.

**Adopté sous réserve de tenir compte des observations soulevées par des ministres après leur examen.**

**🚩 Projet de décret :**

- 👉 **Projet de décret n° 2.17.594** instituant la commission nationale de coordination pour la facilitation des procédures de commerce extérieur.

**Adopté avec ajout de certains autorités gouvernementales et établissements publics à la composition de la commission.**

**🚩 Accord International :**

- 👉 Convention de coopération judiciaire en matière civile, commerciale et administrative entre le Gouvernement du Royaume du Maroc et le Gouvernement de la République du Niger, faite à Rabat le 26 Décembre 2017.

- **Projet de loi n° 09.18** portant approbation de la convention mentionnée ci-dessus.

**Adoptés.**

**II- Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé les propositions de nomination aux fonctions supérieures suivantes :**

1. L'inspecteur Général du Ministère de la Culture et de la Communication – Département de la Communication;
2. Le Directeur du Partenariat, de la Communication et de la Coopération au Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de l'Energie, des Mines et du Développement Durable, chargé du Développement Durable;
3. Le Directeur de la Comptabilité Nationale au Haut-Commissariat au Plan;
4. Le Directeur de l'Institut National des Postes et Télécommunications.